



*Mairie de Saint-Julien en Beauchêne*  
*décembre 2022*

## **INFORMATIONS AUX HABITANTS**

La Mairie vous communique quelques informations importantes.

### **Agence Postale**

L'agence Postale communale sera fermée du 14 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Madame Stéphanie Leprince assurera le remplacement de Madame Kim Fauchon à compter du mardi 3 janvier 2023. Les horaires d'ouverture de l'Agence seront modifiés,

Ils seront, pendant la période du remplacement :

**13h30 à 16h30 le lundi, le mardi et le vendredi.**

### **Règlement de l'Eau**

Le règlement de l'eau en vigueur depuis Janvier 2017 est appliqué aux usagers avec un régime dit « au forfait » (régime en vigueur depuis 1995).

Cette méthode de facturation est considérée comme peu équitable, mais elle a été décidée dès 1995 par arrêté préfectoral. Un nombre limité de communes est soumis au régime du forfait dans les Hautes-Alpes, et l'Agence de l'Eau veut depuis longtemps faire disparaître ce type de facturation de l'eau.

La commune prépare de manière progressive le passage au comptage de l'eau par compteur individuel. Ils devront être installés dans des regards assez profonds, pour échapper au gel hivernal, ils seront équipés de lecture déportée, et situés en domaine public, à la limite entre domaine public et propriété privée. Le coût de cet aménagement avait été estimé en 2014 par le bureau d'Études CLAIE à 160.000 €.

Compte-tenu de quelques réclamations, il semble utile de faire évoluer ce règlement. Le règlement existant avait été proposé par IT05, le service techniques du département. Plusieurs élus se sont impliqués dans sa préparation.

Tant que le régime du forfait est celui qui s'applique, les usagers paient, tant en alimentation qu'en assainissement (lorsque une station d'assainissement est présente) pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau chaque année. Le prix du m<sup>3</sup> est de 1 €. Un prix exigé par l'Agence de l'Eau, mais les communes peuvent très bien fixer un prix plus élevé si le budget de l'eau l'exige.

Il avait été décidé que les agriculteurs et les hôtels et restaurants se verraient réclamer deux forfaits. Les habitants, peu nombreux, qui louaient des gîtes saisonniers payaient également deux forfaits. Ces dispositions ne sont pas explicitées suffisamment dans le règlement de l'eau mis en place en janvier 2017. A ce règlement, est associée une tarification, que la municipalité peut modifier par délibération. Peut-être aurait-il fallu préciser dans cette tarification le détail des sommes réclamées aux usagers.

Suite aux deux dernières réunions du Conseil Municipal, il a été proposé qu'un cahier de doléances soit mis à disposition de tous les usagers de l'eau dans la commune, afin qu'ils fassent connaître leurs avis sur la facturation de l'eau telle qu'elle est faite actuellement, et la façon dont ils souhaiteraient la faire évoluer.

En fonction des remarques qui seront collectées, et de l'avis de IT05 (Bureau d'Ingénierie Territoriale du département), qui veillera à ce que les demandes qui seront faites soient conformes aux règles en usage pour la consommation de l'eau potable, un groupe de réflexion devrait pouvoir être mis en place, et aboutir à un règlement mieux adapté aux besoins.

Il va de soi que lorsque le passage au comptage individuel sera en place, ce règlement devra être entièrement revu.

***Nous incitons les personnes qui souhaitent faire connaître leur avis, ou faire des propositions pour améliorer le règlement de l'eau actuel, à venir indiquer leur point de vue dans le cahier de doléances disponible au secrétariat de la Mairie.***

***Les avis peuvent aussi être envoyés par mail ou courrier et seront insérés dans le cahier.***

### **Goûter de Noël.**

Lors du Conseil Municipal du 2 décembre, la décision a été prise de maintenir un goûter de Noël pour tous les habitants qui voudront y participer. La COVID 19 étant à nouveau présente sur notre territoire national, ce goûter pourrait être supprimé si les alertes émises par les services préfectoraux devaient le stipuler.

En principe le goûter aura lieu non pas le dimanche comme cela se pratiquait mais le samedi 17 décembre, à 16 heures.

***Tous les habitants sont très cordialement invités par la municipalité à y participer.***

### **Éclairage public.**

Nombre de communes ont choisi de supprimer pendant une partie de la nuit l'éclairage public.

Il y a de nombreuses raisons de ne pas appliquer cette méthode, qui n'a pas grand intérêt, sinon en matière de communication. Le parc français n'est pas sollicité de manière excessive la nuit. Il va de soi que dans les grandes villes ou les bourgades importantes, des vitrines sont allumées toute la nuit, leur extinction se justifie pleinement. Mais supprimer l'éclairage public dans sa totalité rend la circulation des habitants dangereuse, et ne va pas dans le sens des préconisations qui demandent aux communes de faire en sorte que la sécurité des habitants soit permanente, nuit et jour.

Pour réduire très significativement la consommation de notre éclairage public, nous avons dans un premier temps supprimé une lanterne sur deux dans le centre bourg et dans le lotissement La Blache.

Plus récemment, nous avons supprimé la plus grande partie des lampes Sodium, très énergivores, Elles ont été remplacées par des lampes LED's, La consommation est trois à quatre fois moins élevée avec les Led's.

Enfin, les dernières lanternes qui ont été installées sont programmées pour que leur consommation électrique soit réduite significativement entre 23h le soir et 5h le matin.

Ces réductions de consommation d'énergie électrique se retrouveront bien entendu sur nos factures d'éclairage public.

On peut remarquer que le traitement de l'eau potable par dispositif UV, installé sur trois hameaux, actuellement, nécessite des consommations électriques permanentes de 800 watts par tube UV, soit 2400 watts permanents, 24 heures par jour.

La consommation électrique de ces traitements UV est bien supérieure à celle de notre éclairage public. L'éventualité de piloter ces matériels, et d'interrompre leur fonctionnement en période de nuit, quand l'eau potable n'est pas consommée en abondance (sauf par les fontaines publiques), n'est pas à l'ordre du jour, mais si des délestages sont prévus dans notre commune, les traitements UV seront mis hors service pendant toute la période de délestage, malheureusement à des heures où les usagers ont un réel besoin d'eau potable.

Enfin, précisons que les hameaux de la commune sont équipés d'un très petit nombre de lampadaires publics. Il sera peut-être nécessaire de les équiper également en lampes Led's, même si la dépense d'énergie actuelle est modique dans nos hameaux.

## **Pancartes d'information pour les activités commerciales**

Un conseil municipal récent a pris acte de certaines anomalies concernant les affichages signalant les diverses activités commerciales ou professionnelles dans la commune.

Il est évoqué la création d'un groupe de réflexion à ce sujet.

***Il serait judicieux que les personnes ayant un avis à donner sur ces panneaux en informent la Mairie, en signalant les remarques sur ces dispositifs.***

## **Projet de garages fermés**

La Mairie avait envisagé de construire quelques garages fermés à proximité du « Four ». Il est apparu compliqué de construire plus de trois garages. Le projet n'a pas eu de suite.

Plus récemment, un nouvel arrivant, est devenu propriétaire d'un logement, chemin Blanc, et d'une parcelle de terrain constructible. Cette parcelle pourrait être rétrocédée par son propriétaire à la Mairie, qui aurait alors la possibilité de réaliser quelques garages, et le cas échéant, un local destiné à notre employé municipal, qui a droit à un emplacement personnalisé, comme la réglementation l'exige.

***La Mairie souhaiterait savoir si certains habitants sont intéressés par la location d'un emplacement fermé, qui sera situé sur le chemin Blanc, dans la parcelle ZK169, actuellement en friche.***

***Merci aux habitants intéressés de se faire connaître en Mairie.***

## **Fibre optique.**

Des techniciens ont installé récemment de la fibre optique dans le village. Nous savions qu'il y aurait du retard pour la mise en service de cette fibre. Après plusieurs contacts, la Mairie a enfin reçu une réponse de XP Fibre, la Société en charge du déploiement de la fibre optique dans le département.

Voici la copie de ce qui nous a été répondu par le Responsable des Relations avec les Collectivités Locales : (AMEL Région Sud – Vaucluse . XPFIBRE )

*Bonjour Monsieur le Maire,*

*Je comprends l'impatience de vos administrés.*

*Voir se construire des prises sur la commune et ne pas comprendre que ca s'arrête là présente une certaine frustration.*

*Le sujet porte avant tout sur la liaison entre votre commune et le NRO (Nœud de Raccordement Optique) situé à ASPRES SUR BUECH.*

*En effet nous faisons face à un manque d'infrastructure pour rejoindre l'armoire de rue (PM) sur St Julien. Il n'y a pas de fourreaux ou de poteaux depuis Aspres sur Buech en passant par La Faurie pour installer la fibre.*

*Suivant mes informations cela nécessite plus de 10 km de Génie Civil. Comme vous pouvez le comprendre il y a un volet économique à prendre en compte sur le budget alloué pour créer ce Génie Civil.*

*J'ai demandé des précisions auprès de notre service Production pour avoir des éléments supplémentaires et ainsi pouvoir vous communiquer un état des lieux.*

*Pour la fibre déjà déployée sur la commune et par rapport à ce que vous constatez n'hésitez pas à me faire suivre des photos, avec leur localisation précise, pour que je puisse faire reprendre certains travaux éventuellement.*

*Bien cordialement.*

Il est probable que la mise en service doive attendre l'année 2023, sans qu'une date précise puisse nous être indiquée pour le moment.

Saint-Julien en Beauchêne, le 5 décembre 2022